République tunisienne

Ministère de l'économie et des finances

Commission mixte

Projet de PV de la réunion n° 6

PJ: ordre du jour de la réunion

La commission mixte a tenu sa 6 eme réunion le 30 mai 2014 au siège du ministère de l'économie et des finances sous la présidence de Mr le ministre et en présence des représentants de la société civile (tunisienne et étrangère), des medias et des directions générales du ministère.

Lors de son allocution d'ouverture des travaux de cette commission, Mr le Ministre a bien voulu souhaité la bienvenue aux invités et membres présents et a précisé qu'il a pris connaissance de l'existence de cette commission à son arrivée à la tête du ministère et a pris connaissance des travaux qui ont été déjà effectués par cette commission , il a également souligné le grand intérêt qu'il réserve à cette commission et son appui total et inconditionnel pour consolider cet acquis et le renforcer davantage .

Il a également recommandé de changer la périodicité des réunions pour qu'elle se réunisse mensuellement avec un seul point à l'ordre du jour et ce pour avoir des rencontres plus régulière et des échanges ciblés ; et d'ailleurs il a proposé de tenir une réunion au courant du mois de juin pour préparer une journée avant les vacances concernant l'information économique à laquelle seront invités l'INS ,l'INSEQ , la direction générale de la conjoncture économique au ministère et d'une façon générale les différents partenaires produisant l'information économique .

Mr le ministre a également souhaité que les sous commissions prévue dans le cadre de la commission mixte commence à travailler et que chacune selon son rythme et selon ses orientations.

La parole a été cédée à Mme Karafi , chargée du secrétariat de la commission pour présenter le suivi des recommandations de la réunion n° 5.

Elle a précisé que certaines recommandations ont connu des avancements alors que les autres méritent un suivi particulier.

L'avancement des recommandations a été repris dans le tableau suivant :

la commission, son co cadre juridique et son - S règlement intérieur.	Chargé de la réalisation	Avancement
revoir le format de	Secrétariat de la ommission Société civile	Aucun avancement; une réunion s'est tenue entre la société civile et le secrétariat de la commission dans cet objectif, mais sans résultat; Toutefois, il ya des propositions pour reprendre cet aspect et tenir une ou deux réunions pour réfléchir sur cet aspect mais avec un engagement plus déterminer de la société civile.
le site web du ministère afin de permettre la réutilisation de ces informations.	1r Saadaoui	La représentante de la Direction générale des ressources et des équilibres a précisé que sa direction ne voit aucun problème pour voir cette question avec les représentants de la société civile intéressés par cet aspect .
citoyen, le simplifier No	GB- association lour (mr Kallel) ecretariat	Aucun avancement; toutefois certaines remarques ont été formulées par mr Nabil Kasraoui quant à la complexité du document du budget citoyen. Certains membres se sont posés la question sur la diffusion de ce document. Il a été également décidé de revoir cette question en sous commission et les membres intéressés peuvent le faire savoir pour commencer à travailler sur ce document.
	ecrétariat de la ommission	 Une commission a été créée; font partie de cette commission outre les représentants du ministère de l'économie et des finances (CGB-points focaux genre) le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance , le ministère de la coopération internationale , des représentants de la société civile . Une réunion s'est tenue au siège du ministère le 31 janvier 2014 . La question genre a été inscrite dans le cadre du programme de coopération avec l'union européenne; ce projet s'étale sur 2 ans et est piloté par le ministère de la femme et comme pilote technique le MEF . Un financement est prévu dans ce sens afin de mettre en place BSG (budgétisation sur le genre). La représentante de l'association TWANSA a demandé a avoir copie de la convention de financement.
Saisir le ministère de la gouvernance pour demander la participation de deux membres de la		Par courrier n° 17 du 28 janvier 2014 la présidence du gouvernement a été saisi pour faire participer 2 membres de la commission au comité de pilotage mais une réponse négative est parvenu précisant que aussi bien le ministère des

commission (1 du		finances que la société civile sont représentés.
ministère et 1 de la		,
société civile) au	Secrétariat de la	
comité de pilotage au	commission	
congrès mondial de la		
transparence qui se		
tiendra à Tunis en 2014		
- Saisir le Comité		Un courrier a été également adressé dans ce sens
Général de la Fonction		mais il n'ya pas de réponse .
Publique par courrier		
pour déterminer les		
grades des		
fonctionnaires		
concernés par la		
déclaration de		
patrimoine à la Cours		
des Comptes en		
exécution de la loi n° 17		
du 10 avril 1987		
- Inciter (par circulaire)		
les agents du MEF pour		
faire la déclaration de		
patrimoine		

Après cet aperçu sur l'avancement des recommandations de la 5eme réunion , la parole a été donné à CABRI (Collaborative Africa Budget Reforme Initiative) qui était en mission en Tunisie et a bien voulu assister à la réunion .

Sa représentante a donné un aperçu sur l'historique de CABRI, elle a précisé qu' en 2004 des fonctionnaires du budget du Mozambique, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda ont démarré l'initiative CABRI. La même année, après maintes interactions et échanges entre divers fonctionnaires, un séminaire sur la réforme budgétaire a été organisé en décembre en Afrique du Sud. L'un des principaux objectifs du séminaire était de soumettre une proposition ferme pour l'établissement d'un réseau professionnel qui soutiendrait en Afrique les hauts fonctionnaires du budget dans l'exercice de leurs fonctions.

En 2005, un Protocole d'accord (MoU) a établi le cadre de création du réseau. Le Protocole d'accord a spécifié les objectifs, le champ des activités, les cotisations, la gouvernance et le financement de CABRI.

En 2006, le Comité directeur a décidé d'établir CABRI en tant qu'un réseau formel qui serait indépendant dans ses activités et dans l'exercice de ses fonctions au moyen d'un accord juridique international. Au cours des mois qui ont suivi, un accord international a été rédigé et négocié entre divers pays.

En juin 2007, l'accord juridique a été finalisé et signé par six pays qui sont devenus les membres fondateurs de CABRI : le Ghana, le Kenya, le Mali, le Rwanda, le Sénégal et l'Afrique du Sud.

En mai 2008, CABRI fut officiellement lancée et le réseau procéda a établir les institutions nécessaires, principalement les règles et procédures.

En 2008 et 2009, les pays membres fondateurs ont ratifie l'accord international selon leurs procédures nationales.

Le 3 décembre 2009 marque le début des opérations de CABRI en tant qu'organisation internationale.

Elle a précisé également que la mission de CABRI en Tunisie consiste à mettre en place un projet conjoint de CABRI-IBP pour soutenir les reformes en matière de transparence des finances publiques et de participation en afrique;

Elle a également précisé que l'objet de la revue CABRI/IBP sur la transparence des finances publiques et de la participation en Tunisie se penchera, selon le modèle analytique préétabli, sur ce qui a fonctionné, sur ce qui n'a pas fonctionné et dans quelles circonstances. Partant du constat donné, la revue donnera des éléments prospectifs en fournissant des recommandations pratiques pour l'amélioration de la transparence des finances publiques et de la participation.

Les résultats principaux escomptés de la revue seraient :

- La production d'une évaluation de l'existant en matière de transparence des finances publiques et en matière de participation ;
- La proposition de recommandations pour remédier aux lacunes et aux défaillances constatées, qui serviront de base pour la proposition d'une stratégie d'amélioration de la transparence et de la participation, alignée sur la stratégie de réforme budgétaire du pays.

Par ailleurs elle a exprimé son agréable surprise de l'existence de cette commission qui est constitue un acquit et une avancé et ce malgré les insuffisances et les imperfections au niveau du fonctionnement de la commission.

La parole a été donné par la suite à mr Chaker Soltani pour présenter l'emprunt national .

Il a précisé qu'à travers cet emprunt , on cherche à mobiliser un montant de 500 millions de dinars pour financer une partie du budget. Tel est l'objectif de l'emprunt national 2014 dont la période de souscription s'étalera du 12 mai au 13 juin 2014. Toutefois, les souscriptions peuvent être clôturées par anticipation ou prorogées à une nouvelle date sur décision du ministre de l'Économie et des Finances . l'emprunt a été lancé à partir du 12 mai 2014, il est composé de titres de créance (obligations) émis par le Trésor Public et souscrits par le grand public (entités économiques ou particuliers). Trois catégories de souscription sont mises à la disposition des souscripteurs qui sont :

Catégorie A

- Réservée aux personnes physiques
- Valeur Nominale: 10 dinars.
- Durée: 5 ans dont 1 an de grâce et amortie en 4 tranches égales.
- Taux d'intérêt : 5.95% par an.

Catégorie B

- Personnes Physiques et Personnes Morales
- Valeur Nominale: 100 dinars.
- Durée: 7 ans dont 2 ans de grâce et amortie en 5 tranches égales.
- Taux d'intérêt : 6.15% par an.

Catégorie C

- Personnes Physiques et Personnes Morales
- Valeur Nominale: 100 dinars.
- Durée: 10 ans dont 2 ans de grâce et amortie en 8 tranches égales.
- Taux d'intérêt : 6.35% par an.

Les ressources de l'Emprunt National seront utilisées pour soutenir l'Etat dans ses efforts de réalisation de projets de développement et d'infrastructure.

Après cette présentation les débats ont été ouverts ; les principales questions posées sont résumées au tableau ci après :

Questions	Réponses
-----------	----------

Pourquoi les souscriptions ne peuvent pas être faites auprès des bureaux de la poste tunisienne. Effectivement cette demande a été satisfaite et on a également étendu le champ des intervenants au réseau de la poste vu que c'est un service de proximité; en effet 700 bureaux de postes sont prêts à collecter les souscriptions;

On a également reçu des demandes pour permettre la possibilité de participation aux personnes physiques qui ne souhaitent pas recevoir les intérêts ;

Les souscriptions électroniques vont être ouvertes ce qui fait que la période de souscription pourrait être prorogée.

- Pouvons-nous savoir quelle serait la destination des fonds récoltés ? et pouvons nous faire avec vous le point sur l'avancement des souscriptions . (Bawsala)
- Pourquoi le ministère n'a pas précisé les projets qui vont être financés par cet emprunt parceque le citoyen veut savoir où va son argent (Tili)
- pour la réussite de cet emprunt , il est demandé un peu plus de transparence pour établir un lien de confiance entre les éventuels souscripteurs et le ministère (Twansa)

Les fonds récoltés financeront le budget de l'Etat 2014. En vertu le la loi organique du budget, il est interdit d'affecter des ressources à des projets bien déterminés; les seules affectations permises concernent les fonds spéciaux du trésor et les emprunts qui sont affectés à des projets.

Toutefois la transparence existe, puisque les budgets en recette et en dépense seront publiés . Il a été également précisé que le ministère a réservé un site web à cet emprunt , et le niveau des souscriptions peut être suivi en ligne .

Mr le ministre a déclaré que 180 millions de dinars ont été mobilisés, dans le cadre de l'emprunt national, à l'issue de la deuxième semaine du démarrage de cette opération. Il a ajouté que les Tunisiens de l'étranger pouvaient participer à cette souscription nationale, à compter du 03 juin, à travers les bureaux de poste.

A noter que les banques islamiques ont été associées à cette souscription afin d'attirer les Tunisiens réfractaires aux formules des crédits à intérêts.

Le gouvernement table au final sur la mobilisation d'une enveloppe de cinq cents millions de dinars, à travers cet élan de solidarité nationale qui s'étalera sur un mois.

La parole a été donnée à Mr Mohamed Chouika pour présenter l'avancement des travaux de la réforme du secteur bancaire.

Mr Chouika a précisé que l'économie tunisienne est financée par 2 sources qui sont le budget de l'Etat et le marché ;

Un diagnostic a été fait afin de mettre à niveau les banques publiques ;

Ce diagnostic montre que ces banques souffrent d'insuffisances majeures au niveau de la gouvernance , de la compétitivité , des GRH et du cadre institutionnel .

Au niveau de la gouvernance :

- Absence de stratégie claire de développement,
- Mode de gouvernance inapproprié,
- Cumul de fonctions de PCA et de PDG,
- Des circuits décisionnels longs,
- Instabilité dans la Direction Générale,
- moyens et relais opérationnels insuffisants pour assurer un pilotage efficient.

Au niveau de la compétitivité

- Absence de politique commerciale et retard par rapport à la concurrence,
- Une perte continue de positionnement,
- Une forte exposition à des secteurs risqués,
- Absence de synergie et non optimisation des ressources des banques publiques: Nombre important des filiales qui jouent les mêmes rôles.

Au niveau des GRH

- Absence de politique de gestion des ressources humaines orientées vers le développement et la valorisation des compétences ,
- Une rémunération non attrayante,
- 15% des employés ont 55 ans et plus,
- 70% des employés n'ont pas un niveau universitaire,
- Les départs à la retraite sont importants,
- Absence de profil spécialisé liés aux métiers de banque.

Au niveau institutionnel

- Risque opérationnel accentué lié aux défaillances du système d'information, à l'absence de politique de gestion des risques et aux défaillances du système de contrôle interne,
- Une organisation complexe qui rend ces banques ingouvernables.

Il a également précisé que les interventions des institutions financières publiques très éclatées et souvent redondantes et les banques publiques manquent de liquidités pour financer l'investissement.

De ce fait, il devient impératif de restructurer le système dans l'objectif de reconfiguration de l'intervention de l'Etat dans le financement de l'économie par le fait de :

- **recentrer** la présence de l'Etat sur la réalisation de sa mission principale de soutien aux secteurs stratégiques et prioritaires ,
- rationaliser le nombre et le poids des banques à participation publique dans le secteur bancaire afin de stabiliser et dynamiser le marché,
- Donner des **signaux forts** à tous les acteurs concernés afin de renforcer le capital de confiance dont jouit la place de Tunis.

Après cette présentation, les débats ont été ouverts.

Mr Salah Riahi (Transparency First) a pris la parole, pour préciser qu'il tient à remercier tous ceux qui sont resté après 14h30 pour compléter l'ordre du jour de la réunion de la commission mixte.

Il a également fait part de ses remarques préliminaires au sujet de la réforme du secteur bancaire:

- 1) une participation de la société civile d'une manière plus active est nécessaire. Il avait une seule association qui a suivi la présentation. Les organisations professionnelles n'étaient pas représentées telle que l'Ordre des Experts Comptables, l'Utica, l'UGTT...
- **2)** Absence d'une communication préalable des orientations afin d'avoir le temps nécessaire pour un feed-back positif;

Il a ajouté les réflexions suivantes :

- l'économie tunisienne est financée par l'endettement bancaire et le financement par le marché est très limité. Ceci est dû essentiellement au manque de confiance entre les associés et la prédominance des structures familiales des sociétés. L'insuffisance des mécanismes de gouvernance dans les sociétés commerciales ne permet pas d'encourager l'idée de s'associer avec autrui. Une refonte du code des sociétés commerciales est nécessaire .

- la participation de l'Etat est dispersée dans le secteur bancaire. Une revue des différentes participations pour une meilleure gestion du portefeuille bancaire de l'Etat est recommandée,
- La réglementation prudentielle n'est pas adaptée aux normes internationales (Bâle II essentiellement et les textes de la BIS). La circulaire 91-24 de la BCT, par exemple n'est plus adapté aux évolutions à l'échelle internationale. L'absence d'un référentiel à appliquer par tous les intervenants, ne permet pas de gérer les différents types de risque (risque de marché, risque de crédit et risque opérationnel). L'insertion de certaines orientations dans différents textes, au motif de la progression a fait que dix ans après la publication du référentiel de Bâle II en 2004, aucune banque tunisienne n'est préparée à adopter ce référentiel. Nous avons perdu dix ans au prétexte de la progressivité alors que des banques en Afrique et en Asie fonctionnent actuellement avec ce référentiel depuis des années et cumulent les expériences d'une année à l'autre.
- La relation entre les auditeurs externes , la banque centrale et les banques n'est pas suffisamment développée. la Note aux Banques et aux Etablissements Financiers N°1993-23 relative aux termes de référence d'audit des comptes des établissements financiers nécessite une refonte qui dépasse les mises à jour occasionnelle et répond au nouveau contexte de gouvernance des banques et éviter plusieurs zone d'ambigüité. Ci-joint une publication du comité de Bâle sur cette question
- les banques tunisiennes n'ont pas encore adopté les normes IFRS. Cette adoption date de 2008 au Maroc et plusieurs pays en Afrique ont adopté les normes IFRS, comme référentiel comptable, afin de communiquer avec le monde (Nigéria 2011, Congo 2014). Il avait toujours des prétextes qui empêchent cette adoption mais nous avons besoin des décisions courageuses des pouvoirs. Moi, personnellement, j'ai participé dans de tels projets pour d'autres pays. Nous disposons des compétences locales qui ne sont pas utilisées.
- Une décision courageuse, à son avis, est de ressortir la direction du contrôle bancaire de la banque centrale et mettre en place une entité indépendante. Il existe un conflit d'intérêt entre celui qui édicte les normes (la banque centrale) et l'entité chargée du contrôle de mise en place.
- la gouvernance des systèmes d'information souffre de plusieurs insuffisances et la banque centrale et le ministère des finances n'ont pas inciter les banques

à adopter les meilleurs pratiques et le cadre de référence dans ce domaine (COBIT, ISO, ITIL...). Malgré l'initiative de certaines banques de se doter de core banking systems, les banques publiques ne disposent pas de ce socle de base. Ces projets étaient considérés comme étant une option ou un luxe alors qu'il s'agit du premier levier d'amélioration des performances et de maitrise des risques de ces banques. Même les banques qui sont dotées de ces core banking systems, ne disposent pas, dans la majorité des cas, des outils de gestion des risques et de performances tels que ALM (Asset liability management), gestion de liquidité, rating et scoring de leur clients, gestion des risques de marché (taux d'intérêt, taux de change), comptabilité de gestion et des outils de mesure des performances et de profitabilité par client, produit, secteur, activité (ces éléments sont traités manuellement et dont la fiabilité reste à vérifier).

- La mission d'audit complet des trois banques publiques ne devra pas être l'unique référence sur la base de laquelle les orientations stratégiques seront fixées pour le secteur bancaire. Du fait qu'il s'agit d'un appel d'offres, plusieurs compétences locales ne vont pas participer à cette mission. Au moins laisser la porte ouverte pour les suggestions et les recommandations.

Enfin , il a proposé d'ouvrir un espace de discussion sur le site du ministère des finances afin de collecter les suggestions et les recommandations relatives à cette question. Cette technique est largement utilisée, par exemple, par l'IASB, afin de recevoir les commentaires sur un projet de norme comptable.

La séance a été levée vers 15h.